

SALAIRES, ÉLECTIONS Carrefour doit négocier pour de bon !

Après celle de 2018, c'est une grève tout aussi historique, également sur les salaires, qui a connu son point d'orgue dans les différentes entités du groupe Carrefour ce samedi 24 septembre : historique car à l'appel de tous les syndicats d'employé-es et de par sa participation, historique aussi car 17 logistiques sur 20 sont mobilisées, pour certaines depuis le 15 septembre dernier et avec souvent plus de 90 % de grévistes, en dépit des assignations devant la justice par la direction.

C'est l'échec de la négociation de revoyure de l'accord salarial, signé en novembre 2021 par trois des quatre syndicats représentatifs nationalement (CFDT, CGC et FO), rattrapé depuis par l'inflation galopante et les hausses successives du SMIC qui en résultent, qui ont mis le feu aux poudres.

Faute d'une augmentation de salaire au moins égale au montant de l'inflation (une augmentation quoi), voire d'une prime d'un montant conséquent, la grève est partie non seulement pour continuer mais s'amplifier.

La coordination SUD du groupe Carrefour et sa Fédération SUD Commerce appellent tous les salarié-es du groupe à s'emparer de la journée interprofessionnelle et intersyndicale de grève et de manifestations du jeudi **29 septembre** pour donner encore plus de force à leurs revendications et montrer aussi l'exemple car une victoire sur les salaires dans la plus grande entreprise de France ne manquerait pas d'en inspirer d'autres.

C'est la même politique sociale, réputée inflexible, qui est contestée par nos soins en matière de démocratie sociale et, plus spécialement, la loyauté qui préside à l'organisation des élections de CSE dans la branche Hypermarchés, qui compte 36.000 salarié-es répartis dans une centaine de magasins.

En effet, suite à la signature minoritaire en juillet dernier par ces mêmes syndicats dit représentatifs d'un Protocole d'Accord Préélectoral National, nous contestons, rejoints par d'autres organisations, ce dernier devant le Tribunal de Proximité d'Evry le **7 octobre** prochain à 13 h 30.

Ainsi, nous considérons que le principe d'égalité des armes n'est pas assuré entre les organisations déjà représentatives au niveau national, qui se voient octroyés des moyens conséquents toute l'année, et les autres qui aspirent à le devenir, qui n'ont droit à rien, même pas d'être convoqué à la négociation des Protocoles d'Accord Préélectoraux d'Etablissement dont nous sollicitons aussi l'annulation par extension.

CONTACT PRESSE
Laurent Degoussé
Juriste
Tél. : 07 64 62 92 23

